CANTON DU VALAIS

COMMUNE DE RANDOGNE

PLAN DES ZONES

" Les Tsintres "

1 : 500

Sierre, le 19 octobre 2009

RUDAZ + PARTNER SA
STEPHANE CLAVIEN
G?om?tre officiel
3960 SIERRE

Légende
Zone 4 - Zone de l'ordre dispersé / densité 0.6 à aménager avec cahier des charges
Aire forestière
Périmètre du plan de quartier obligatoire
Périmètre de la modification partielle

5812-1255

VERS.	DATE	DESS.	CONTROLE
ETABLI	19.10.09	JB	CT
a	04.05.2011	OE	RS
Modif.			
b			
Modif.			
c			
Modif.			
d			
Modif.			

Fichier : plan de zone partiel.dwg — Format : 0.63 m2

R:\8058\PROJET\Amenagement_territoire\AUTOCAD\Dossier_travail\Plan de zone partiel.dwg

La Commune	Homologation par le Conseil D'Etat	Adopté par l'assemblée primaire le 7 mai 2009
Randogne, le 27 janvier 2011	Sion, le	

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 16 février 2011
Droit de sceau: Fr: 200.-
L'attester:
Le chancelier d'Etat: